

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-424-1932 promulguant le décret du 31 janvier 1922 relatif à la prolongation des congés de convalescence,

n° 3-424-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 mars 1932

Numéro JO
n° 424 du 31/03/1932

Date du numéro
31 mars 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à de par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 31 janvier 1932 relatif à la prolongation des congés de convalescence.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 31 janvier 1922 susvisé, relatif à la prolongation des congés de convalescence.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.